



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FÉDÉRATION DES
INTERPROFESSIONS**
Bassin Viticole Charentes-Cognac

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cognac, le 9 juillet 2026

Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac : la profession et l'État restent mobilisés face à l'accentuation de la crise

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et Christophe FORGET, vice-président du conseil de bassin viticole Charentes-Cognac, ont réuni le Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac ce mardi 30 juin, en présence de Jérôme HARNOIS, préfet de la Charente, de Michel PROSIC, préfet de la Charente-Maritime, et des représentants des filières et des appellations Charentaises.

La récolte 2026 s'annonce abondante et précoce sur le bassin, tandis que, dans le même temps, les exportations de Cognac continuent de se contracter.

Dans ce contexte au regard du manque de visibilité sur la reprise des exportations sur les principaux marchés US et Chine, du Cognac, ce Conseil de bassin a permis de faire un bilan sur les leviers d'actions nécessaires pour adapter le vignoble. Les représentants professionnels ont interpellé la préfète de région sur l'importance d'un appui public permettant de compenser les pertes dues aux conflits géopolitiques.

Ils ont également présenté les 3 volets de leur plan de réduction du potentiel viticole et de réduction des charges pour les viticulteurs :

- l'arrachage ouvrant droit à des volumes complémentaires de production, lequel permet la réduction des charges d'exploitation et aide ainsi au maintien du revenu des viticulteurs, dispositif ayant conduit à date à retirer plus de 3 300 ha de la production ;
- l'arrachage définitif financé par l'État à concurrence de 4 000 €/ha et l'interprofession pour un montant complémentaire de 6 000 €/ha, dispositif dans lequel se sont engagées 128 exploitations pour une surface de l'ordre d'un peu plus de 500 ha ;
- la proposition d'arrachage temporaire primé en cours de construction par le BNIC qui a pour objet de réduire temporairement le potentiel de production, sans affecter la capacité du secteur à rebondir si le marché repart dans quelques années. Une enquête en cours auprès des viticulteurs devrait permettre d'estimer d'ici la fin du mois de juillet quelles sont les surfaces qui pourraient être concernées par ce dispositif.

La résilience de la filière repose également sur sa capacité à diversifier ses marchés et à valoriser le raisin via de nouveaux débouchés.

En conclusion de ce conseil de bassin viticole Charentes-Cognac, de nouvelles perspectives en termes de diversification des marchés et de produits, de réduction des charges sur les secteurs de l'amont et de l'aval de la filière ont été dégagées et appellent à des travaux conjoints d'ici à sa prochaine session.

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine : « Je suis aux côtés des professionnels et de cette filière d'excellence qui est un fleuron français, afin de poursuivre les travaux en cours et en initier conjointement de nouveaux pour offrir de nouvelles perspectives. L'heure appelle à dégager des voies d'avenir pour dépasser cette crise ».

Christophe FORGET, vice-président du Conseil de bassin Charentes-Cognac et président de l'ODG Cognac : « Nous sommes honorés d'accueillir Madame la Préfète pour son premier Conseil de bassin Charentes-Cognac sur cette terre de traditions. Malheureusement, notre écosystème traverse aujourd'hui une crise profonde qui trouve son origine en partie dans la diplomatie et la géopolitique. Si nous remercions les services de l'État qui sont à nos côtés, nous attendons davantage d'aide de l'Union européenne en compensation du dossier chinois qui ne s'est pas encore matérialisée. Par ailleurs, le secteur se trouvant dans une situation de vulnérabilité extrême, il appelle à un dialogue renforcé avec les services de l'État pour la mise en œuvre rapide au plan administratif des solutions identifiées en réponse à la crise et plus généralement, dans l'accompagnement de l'activité économique de ses opérateurs. »